|  |
| --- |
| **Demande d’aide européenne**  **(programme opérationnel feder-fse midi-pyrenees et garonne 2014-2020)**  **et / ou régionale** |
| **Annexe spécifique - «Transition numérique»** |

Objectif Spécifique 6 : Accélérer le déploiement et l’utilisation du Très Haut Débit pour les bâtiments et les communautés prioritaires

Objectif Spécifique 7 : Favoriser l’émergence de services et contenus numériques publics innovants ainsi que leur diffusion

**selon type de projet, fournir les pièces spécifiques suivantes**

*OS 6 : Accélérer le déploiement et l’utilisation du Très Haut Débit pour les bâtiments et les communautés prioritaires*

* Pour les projets relevant de l’action 1 « Desserte et raccordement Très Haut Débit des bâtiments prioritaires »
* Accord préalable de principe de la Mission France Très Haut Débit ou de la Caisse des Dépôts
* Copie du dossier déposé au titre du FSN
* Décision ministérielle visant à retenir le projet dans le cadre de l’Appel à projets « France Très Haut Débit »
* Evaluation du montant des recettes selon les principes fixés spécifiquement pour cette action par le Guide des Critères
* Pour les projets relevant de l’action 2 « Raccordement à un réseau de collecte à large bande interconnecté des communautés régionales prioritaires : éducation, formation, enseignement supérieur, recherche »
* Bons de commande ou tout autre pièce pouvant justifier le niveau de débit envisagé

*OS 7 : Favoriser l’émergence de services et contenus numériques publics innovants ainsi que leur diffusion / Action 1*

* Pour les projets en matière d’enseignement :
* Acte d’engagement signé du bénéficiaire lui-même
* Pour les projets en matière de tourisme :
* Le cas échéant, copie du contrat Grands Sites

**2/ Compléménts**

**Pour les projets relevant de l’OS 7**

|  |
| --- |
| *Les bénéficiaires sont invités à justifier du caractère structurant ainsi que de l’envergure ou de l’intérêt régional de leur projet. Toute action prévue de mutualisation doit être mise en avant et explicitée.* |